

Pourquoi soutenir notre association ?

L'Association École des Jordils est une école d'enseignement spécialisé recevant des enfants de 8 à 16 ans ayant des troubles légers du comportement, de la personnalité et des difficultés d'apprentissage. Notre école est agréée par la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO). Celui-ci lui reconnaît offrir un programme personnalisé dans le cadre d'un projet individualisé de pédagogie spécialisée comprenant la pédagogie Waldorf-Steiner et le Plan d'Études Romand.

Notre association comprend des membres intéressés à mettre en lumière cette pédagogie en soutenant les enfants dans leur développement. Les premiers statuts de l'Association de l'École des Jordils ont été adoptés en Assemblée Constitutive le 25 juin 1982. Cette constitution fait suite aux travaux de la fondatrice de l'école, Madame Marguerite Germond qui ont débutés en 1955 avec l'ouverture de la première École Steiner dans le canton de Vaud.

Selon l'article quatre de nos statuts, l'Association a pour but :

- De soutenir le développement d'une école d'enseignement spécialisé au sens de l'article premier de la Loi sur la pédagogie spécialisée du Canton de Vaud destinée à des enfants et des jeunes présentant des difficultés d'apprentissage, en activant leurs ressources ainsi que celles de leur environnement familial et social.
- De soutenir le travail des enseignants spécialisés, du maître d'activités créatrices et manuelles, des thérapeutes et des éducateurs sociaux qui s'engagent à favoriser l'autonomie, l'acquisition de connaissances, le développement de la personnalité et l'ouverture à autrui des enfants et des jeunes en vue de la meilleure intégration sociale et professionnelle possible.
- De soutenir le développement de toute méthode pédagogique adaptée aux besoins des enfants et des jeunes, en accord avec les standards définis par les autorités cantonales, en se référant à la pédagogie Waldorf et aux pratiques artistiques et thérapeutiques associées.

Vous désirez nous soutenir dans notre travail ? vous pouvez le faire en devenant membre. La cotisation annuelle est actuellement de CHF 25.- par personne. Les fonds sont utilisés pour le bien-être des élèves. Nous vous faisons part, en annexe, des statuts de notre association.

Vous pouvez nous faire part de votre adhésion en remplissant le coupon ci-dessous et en nous le renvoyant par mail ou par courrier.

Le, la soussigné-e, ayant pris connaissance des buts poursuivis et des conditions, demande son adhésion à l'association des Jordils.



Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ N° _____

NPA _____ Lieu _____

Adresse mail _____

Tél. _____

Lieu et date _____ Signature _____

Association de l'École des Jordils
Rue Elisa-Serment 2A
1018 Lausanne

www.ecoledesjordils.ch
info@ecoledesjordils.ch
021 312 50 39

IBAN CH75 0024 3243 2087 6801 H

R  c  piss  

Compte / Payable   
CH75 0024 3243 2087 6801 H
Association de l'Ecole des Jordils
Rue Elisa-Serment 2A
1018 Lausanne

Payable par (nom/adresse)

Monnaie	Montant
CHF	

Point de d  p  t

Section paiement



Monnaie	Montant
CHF	

Compte / Payable   
CH75 0024 3243 2087 6801 H
Association de l'Ecole des Jordils
Rue Elisa-Serment 2A
1018 Lausanne

Payable par (nom/adresse)